

19 mai 2023

**Le projet de loi 15 et la communauté artistique d'expression anglaise  
Mémoire soumise à la Commission de la santé et des services sociaux  
Par le English-Language Arts Network (ELAN)**

Le English-Language Arts Network (ELAN) est une organisation qui connecte et appuie les artistes, les travailleurs culturels et les organismes artistiques d'expression anglaise de toutes les disciplines et de toutes les régions du Québec pour favoriser le développement d'une communauté solide et dynamique pour nos membres. Organisme à but non lucratif, ELAN promeut la vitalité de la communauté artistique d'expression anglaise du Québec et appuie ses membres en offrant des services et des ressources, ainsi que par la mobilisation et la représentation. ELAN fait cause commune avec la communauté culturelle francophone pour promouvoir les bienfaits multiformes de la culture et défendre les intérêts des travailleurs culturels, et nous encourageons une identité québécoise en évolution qui inclut la diversité artistique, culturelle et sociale.

ELAN veut souligner les préoccupations soulevées par le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS) dans son mémoire en réponse au projet de loi 15. Bien que nous apprécions grandement que le projet de loi, dans sa forme actuelle, maintienne le droit aux services sociaux et de santé en anglais, nous sommes préoccupés par les changements proposés à l'élaboration des programmes d'accès. En particulier, nous voulons souligner le mandat de Santé Québec d'élaborer un programme d'accès pour la population d'expression anglaise, un changement qui pourrait avoir un impact négatif sur la communauté d'expression anglaise du Québec, qui comprend les artistes et travailleurs culturels qui sont membres d'ELAN. Nous partageons l'inquiétude que les modifications apportées par le projet de loi 15 à l'élaboration des programmes d'accès, notamment en transférant la responsabilité des institutions à Santé Québec, peuvent rendre ces programmes moins adaptés aux réalités au niveau institutionnel, ainsi qu'aux besoins de la communauté d'expression anglaise en général.

Nous appuyons donc les amendements proposés par le RCSSS, tels qu'ils sont décrits dans leur mémoire, qui fourniraient d'importantes précisions pour se prémunir contre ces risques. Premièrement, l'amendement recommandé à l'article 348 contribuerait à maintenir le développement des programmes d'accès au niveau institutionnel en attribuant explicitement le mandat aux institutions, en collaboration avec Santé Québec. Deuxièmement, la proposition du RCSSS de modifier l'article 62 exigerait que les mécanismes d'accès aux services de santé et aux services sociaux tiennent compte des caractéristiques socioculturelles et linguistiques de l'utilisateur. Troisièmement, un amendement à l'article 128 assurerait qu'un comité d'accès régional serait ajouté aux deux autres comités du conseil d'établissement nommés dans la loi, ce qui maintiendrait l'intégrité des comités d'accès régionaux dans leur forme actuelle. Finalement, nous sommes d'accord que la représentation de la communauté d'expression anglaise et de

ses institutions doit être assurée lors de la nomination du conseil d'administration de Santé Québec. Comme le démontre le RCSSS, le gouvernement peut y parvenir en consultant les institutions pertinentes et d'autres organismes clés des communautés d'expression anglaise, qui fourniraient une liste de noms de candidats au gouvernement.

Étant donné que le projet de loi 15, dans sa forme actuelle, pourrait avoir un impact négatif sur l'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais, nous croyons que des mesures de protection raisonnables doivent être mises en place. Nous appuyons donc fermement les amendements proposés par le RCSSS à la Commission de la santé et des services sociaux contribueront. Ces modifications au projet de loi 15 peuvent garantir que les communautés d'expression anglaise, y compris celles qu'ELAN dessert, puissent continuer à être des partenaires à part entière du système de santé et de services sociaux du Québec.

Nous vous remercions sincèrement de votre attention.

*Mémoire soumise à la Commission de la santé et des services sociaux par Nick Maturo, Directeur général intérimaire, au nom d'ELAN.*